

VOTRE ALLIÉ DU QUOTIDIEN!



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE 2022





















Défense du service public

Accès à la culture pour tous

Lutte contre toute forme de discrimination

Attachement à la laïcité

Refus de tout compromis avec l'extrême droite





Le SEA UNSA est la deuxième organisation syndicale au sein de l'enseignement agricole public. Le SEA UNSA est affilié à l'UNSA éducation qui regroupe 23 syndicats, une organisation puissante dans bien des domaines de l'éducation.

Syndicat représentatif reconnu, le SEA UNSA est donc un interlocuteur incontournable de l'administration pour accompagner et défendre tous les collègues quel que soit leur statut.

Voter pour des listes UNSA c'est la garantie d'élire des représentants du personnel investis, à l'écoute de vos problèmes, de vos interrogations et de vos revendications.

Nos candidats se sont engagés à siéger toute la durée du mandat, d'être à vos côtés au quotidien et de travailler avec vous et pour vous. Des élus du SEA UNSA siègent dans de nombreuses CAP et ont fait preuve de leur efficacité pour tous et toutes.

Nos engagements syndicaux



Rencontrer et accompagner les personnels

Les représentants du personnel au SEA UNSA sont tous en poste dans des établissements et donc au plus proche des problèmes rencontrés par leurs collègues. Des permanences hebdomadaires, des réunions d'information et de formation syndicales sont régulièrement organisées. Cette proximité permet de rencontrer les agent.es, de comprendre leurs attentes et d'être le relais nécessaire auprès des services du Ministère et des SRFD.

Les agent.es qui nous sollicitent obtiennent des réponses rapides et fiables à leurs questions. Pour cela, nous exploitons au mieux les textes administratifs, pas toujours bien appliqués, et, éventuellement, nous créons le rapport de force nécessaire, ou nous saisissons les tribunaux administratifs. Nous rendons compte à nos adhérents des décharges syndicales dont nous disposons.



Agir pour les plus précaires

Les agent.es les plus précaires ont toujours été et seront toujours au centre de nos interventions. Le SEA UNSA demande à ce que l'on aborde en priorité les conditions de travail des personnels ACB ainsi que leur rémunération. Deux sujets qui sont, depuis plusieurs années, des points de tension dans de nombreux EPLEFPA et source de disparité la plus totale entre les centres.

Le SEA UNSA a été le seul syndicat à faire pression auprès du Ministre de l'Agriculture afin que les ACB administratifs à 70% puissent bénéficier d'un contrat à 100% au sein des centres CFA et CFPPA et dans l'enseignement supérieur.

Devant le recours toujours accru aux contractuels. Les (ACEN), le SEA UNSA réaffirme son attachement aux droits de tous les personnels et son refus de voir la précarité érigée en principe de gestion. Pour le SEA UNSA, il est indispensable de défendre le statut des fonctionnaires tout en protégeant et en améliorant la situation des contractuel.les.

La scolarisation optimale des jeunes en situation de handicap repose en grande partie sur la présence, dans les classes, des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Néanmoins, face à la très grande précarité du métier, le SEA UNSA revendique une reconnaissance statutaire et salarial.



Défendre et garantir vos droits et intérêts

Le SEA UNSA prône des valeurs humanistes et a à cœur la défense et la promotion des droits des agent(es). La mission principale réside dans l'information régulière des collègues du cadre réglementaire, et la défense en matière de droits du travail. Pour cela, nous participons aux différents groupes de travail, représentons les collègues et participons activement aux différentes instances. Nous syndiquons tous les agents du contractuel au titulaire. Le SEA UNSA forme un réel groupe de syndiqués très ouvert

Les représentants du SEA UNSA suivent personnellement les agent.es qui les mandatent pour un avancement, une promotion, un reclassement... Ces communications personnalisées permettent aussi de faire valoir le droit d'évocation pour venir en aide à des collègues dans le cadre de la mobilité ou les appuyer en cas de recours.

Un accompagnement par un expert juridique et un avocat permet d'intervenir devant le tribunal administratif. Nous avons par exemple porté devant les juridictions compétentes le problème des postes gagés (en PNA) avec des résultats et de la convocation aux examens des agents ACB.



Être force de propositions

Le SEA UNSA veut contribuer à l'élaboration d'un véritable projet pour le système éducatif, et est ouvert au dialogue et à la discussion pour l'améliorer. Nous sommes une force de propositions et négocions des accords en relation avec l'UNSA fonction publique et UNSA éducation. Le SEA UNSA intervient régulièrement dans les instances ou auprès du Ministre pour lancer des négociations comme récemment sur la déprécarisation ou sur le protocole CFA / CFPPA.

Le SEA UNSA a toujours été ouvert à toutes les voies de formations pour les apprenant.es mais propose que l'offre et l'ouverture des formations s'inscrivent dans une logique de cohérence globale et pertinente sur les territoires. Il propose aussi que le développement des formations ne se fasse pas par le strict prisme économique. Le SEA UNSA s'oppose clairement à la libéralisation du marché de l'apprentissage ou au mixage des publics de formations par apprentissage et scolaire.

Il s'insurge de voir naître des structures privées comme le projet Hectar alors que l'enjeu est la transition agroécologique pour redonner une stratégie à l'enseignement agricole. Pour répondre à ces enjeux, le SEA UNSA réaffirme à la fois la spécificité de l'enseignement agricole et le rôle de pilotage revenant au seul ministère chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Le SEA UNSA revendique l'orientation rapide vers les métiers de demain dans un monde en pleine évolution.

Pour le SEA UNSA, l'attractivité des métiers de l'Éducation est le défi numéro 1 du système éducatif. L'amélioration des conditions de travail de tous et toutes est indispensable pour pouvoir renouer avec la satisfaction au travail trop souvent en berne malgré un choix initial de carrière porté par le sens de nos métiers. Le PPCR a traduit le manque de volonté d'améliorer la situation des agent(es) et de garantir l'attractivité de la fonction publique. Aussi, il est grand temps de revaloriser les carrières en permettant à tous les agent.es de dérouler une carrière complète en bénéficiant de tous les grades avant un départ à la retraite. Nous proposons une hausse significative des taux de promotions pour accéder à la hors classe ou à la classe exceptionnelle. Le SEA UNSA incite aussi à réfléchir au développement des secondes carrières. Le développement d'activités de mentorat reconnues pourrait permettre à des professeurs expérimentés de former des nouveaux enseignants sur des aspects pratiques. Il convient également de reconsidérer l'ensemble des missions inhérentes à nos professions.

Vous croyez à nos engagements





ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 1er au 8 décembre

Entre le 1er et le 8 décembre, les agents relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire vont voter pour élire leurs représentants syndicaux aux commissions administratives paritaires (CAP), aux commissions consultatives paritaires (CCP) et aux Comités sociaux d'administration (CSA).

QUELS SONT LES CHANGEMENTS POUR CES NOUVELLES ELECTIONS?

Le scrutin sera entièrement électronique et étalé sur plusieurs jours (entre le 1er et le 8 décembre). Le vote pourra se faire aussi bien de chez soi que dans le service ou l'établissement d'affectation.

Un autre changement bien plus important, concerne les instances de concertation et de dialogue social pour lesquelles vous allez voter. Celles- ci évoluent fortement suite à la loi de transformation de la fonction publique :

- Les CT "Comités techniques" ne seront pas reconduits, car ils deviennent des comités sociaux d'administration (CSA). Une formation en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sera créée, en lieu et place des CHSCT.
- Les CAP n'ont plus le même rôle. L'avis des CAP est supprimé sur les questions liées aux mutations, aux mobilités, à l'avancement et à la promotion interne. Elles sont essentiellement des instances de consultation ou de recours.

LES COMITES SOCIAUX D'ADMINISTRATION



Les comités sociaux sont chargés de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail dans les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics au sein desquels ils sont institués.

NATIONALEMENT

CSA MINISTÉRIEL

Ce comité social, (ancien CTM) est compétent pour les questions intéressant les services centraux et déconcentrés, les établissements sous tutelle du ministère, (...) à l'exception des questions relevant d'un autre CSA.

Accord télétravail, RIFSEEP, Discrimination, Textes réglementaires et statutaires

CSA ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Ce comité social (ancien CTEA) est compétent pour les questions intéressant les services centraux et déconcentrés chargés de l'enseignement agricole public, les établissements publics d'enseignement supérieur agricole et les EPLEFPA, à l'exception des questions relevant des CSA régionaux.

Réformes des diplômes,

RÉGIONALEMENT

CSA REA

Les CSA remplacent les CT DAAF dans les régions ultramarines.

Guadeloupe, Guyane et Martinique : CSA Atlantique La Réunion : CSA Mixte Mayotte : CSA EPN et CSA DAAF En France métropolitaine, le CSA REA remplace

les CHSCTREA et CTREA dans toutes les régions.

Ce comité régional traite des questions intéressant les EPLEFPA : ouverture et fermeture de classes, effectifs, résultats aux examens, personnels dont les ACB, formation continue, etc.., ainsi que des questions de santé, de sécurité et conditions de travail, à l'exception des questions relevant de la CoHS

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES



Les CAP deviennent essentiellement des instances de consultation ou de recours en cas de licenciement, de refus de titularisation, faute disciplinaire, refus d'une demande de formation, refus d'un temps partiel, révision du compte rendu pro, refus de télétravail, etc. Elles peuvent également se réunir en conseil de discipline pour l'examen des propositions de sanctions.

Ce sont vos élu.es qui feront valoir leur droit d'évocation pour vous accompagner individuellement dans le cadre de votre mobilité ou pour vous appuyer en cas de recours.

LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES



Tous comme les CAP, les CCP suivent les mêmes évolutions quant à leurs prérogatives.

Instances nationales

La CCP ACEN (CCP des agents contractuels de l'enseignement agricole) devient la CCP-M-Enseignement Agricole

Instances régionales

Les CCP Régionales ne changent pas de nom : CCPR - A et CCPR - B et C

La CCPR est compétente pour examiner les situations d'agents contractuels en désaccord grave avec les décisions de leur hiérarchie. Pour les licenciements elle est systématiquement consultée.